

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ

Arrêté du 24 janvier 2008 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2003 et fixant le modèle de plan pluriannuel de financement d'un établissement ou service social ou médico-social

NOR : M TSA0802218A

Le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité et la ministre du logement et de la ville,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 314-10, R. 314-13, R. 314-17, R. 314-19, R. 314-48 et R. 314-82 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles R. 314-10, R. 314-13, R. 314-17, R. 314-19, R. 314-48 et R. 314-82 du code de l'action sociale et des familles,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'annexe 2 prévue à l'article 2 de l'arrêté du 22 octobre 2003 susvisé, en application du 1^o du II de l'article R. 314-17 et de l'article R. 31420 du code de l'action sociale et des familles, est remplacée par l'annexe figurant au présent arrêté.

Art. 2. – L'arrêté du 19 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2003 et fixant le modèle de plan pluriannuel de financement d'un établissement ou service social ou médico-social est abrogé.

Art. 3. – Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 2008.

*Le ministre du travail,
des relations sociales et de la solidarité,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général
de l'action sociale,
J.-J. TREGOAT*

*La ministre du logement et de la ville,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général
de l'action sociale,
J.-J. TREGOAT*

A N N E X E

MODELE DE PLAN DE FINANCEMENT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)					
R E S S O U R C E S					
Augmentation des fonds propres (associatifs ou apports)					
Réserves des plus-values nettes (établissements publics)					
Subventions d'investissement					
Excédents ou réserve de trésorerie affectés à l'investissement					
Réserves de compensation des charges d'amortissement					
Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations					
Plus-values de cessions d'actifs / Dons et legs en capital					
Emprunts prévus au plan					
Autres dettes financières (dont dépôts et cautionnements reçus...)					
Amortissements des actifs acquis avant le démarrage du plan					
Amortissements des acquisitions du plan					
- Constructions (bâtiments)					
- Agencements installations					
- Matériel-outillage, équipements mobiliers					
- Autres immobilisations					
Amortissements des charges à répartir sur plusieurs exercices					
Comptes de liaison investissement					
Total = A					
E M P L O I S					
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat					
Reprises sur les réserves de compensation des charges d'amortissement					
Reprise sur les provisions pour renouvellement des immobilisations					
Remboursement des emprunts antérieurs					
Remboursement des emprunts prévus au plan					
Investissements prévus au plan					
- Constructions (bâtiments)					
- Agencements installations					
- Matériel-outillage, équipements mobiliers					
- Autres immobilisations					
- Immobilisations financières - prêts, cautionnements versés..					
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Comptes de liaison investissement					
Total = B					
VARIATION NETTE DU FRI (A - B) = C					
FRI INITIAL = D					
FRI CUMULE = D + C = E					
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)					
R E S S O U R C E S					
Excédent et provision affectés à la couverture du BFR					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Reprise des déficits d'exploitation					
Autres (dont variations des droits acquis non provisionnés)					
Comptes de liaison trésorerie					
Total = F					
E M P L O I S					
Reprise à l'investissement des réserves de trésorerie (art. R.314-48 CASF)					
Reprise sur les réserves de compensation des déficits					
Reprise sur les provisions pour risques et charges					
Reprise des excédents :					
- à la réduction des charges d'exploitation					
- affecté aux mesures d'exploitation					
Reprise sur fonds dédiés					
Autres (dont variations des droits acquis non provisionnés)					
Comptes de liaison trésorerie					
Total = G					
VARIATION NETTE DU FRE = (F - G) = H					
FRE INITIAL = I					
FRE CUMULE = I + H = J					
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL CUMULE (E + J)					
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)					
A U G M E N T A T I O N S					
Stocks : rotation plus lente					
Stocks : effet volume et/ou prix					
Créances : allongement des délais de paiement et/ou effet volume/prix					
Dettes : diminution (volume et/ou prix) ou accélération des délais de règlement					
Reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants					
Autres postes d'augmentations (congrès payés...)					
Comptes de liaison (cycle d'exploitation)					
Total = K					
D I M I N U T I O N S					
Réduction des stocks					
Créances : diminution (volume et ou prix) ou accélération des délais de paiement					
Dettes : allongement des délais de règlement et ou effet volume prix.					
Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants					
Autres postes de diminutions (congrès payés...)					
Comptes de liaison (cycle d'exploitation)					
Total = L					
VARIATION NETTE DU BFR = (K - L) = M					
BFR INITIAL = N					
BFR CUMULE = N + M = O					
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE = C + H - M = P					
TRESORERIE INITIALE					
TRESORERIE NETTE EN FIN DE PERIODE					
(estimations des montants à ajouter en fin d'année)					
dettes fournisseurs d'immobilisations					
Autres postes (fonds des majeurs protégés...)					
Montant minimum de liquidité nécessaires					
LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE					